

Les effectifs salariés de La Réunion continuent de baisser au quatrième trimestre 2024

Les effectifs salariés de La Réunion baissent pour le troisième trimestre consécutif en 2024. Ils reculent également au niveau national, après la légère hausse du troisième trimestre. Dans le reste de l'outre-mer, seule la Martinique connaît une baisse de ses effectifs.

A La Réunion, les baisses d'effectifs dans l'intérim et la construction se poursuivent. Les effectifs dans les services aux ménages connaissent également une baisse marquée, en lien avec les activités des organisations associatives. En revanche, les effectifs du commerce repartent à la hausse ce trimestre.

La baisse régionale des effectifs se retrouve dans toutes les zones d'emploi, à l'exception du Nord. Les zones sud et ouest affichent notamment des baisses marquées d'effectifs intérimaires.

Le salaire moyen par tête (SMPT) poursuit sa hausse, et reste inférieur à la moyenne nationale. A l'exception du secteur de l'information et communication, les SMPT progressent globalement dans le tertiaire.

Le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) repart à la baisse. Les services aux ménages connaissent notamment une baisse marquée dans les CDD de moins d'un mois.

Le taux d'impayés des entreprises de 10 salariés ou plus s'améliore, après la légère hausse à la fin du troisième trimestre.

Le nombre de procédures collectives repart à la hausse ce trimestre, après la baisse du trimestre précédent.

TABLEAU 1

effectifs salariés, masse salariale et salaire moyen par tête au quatrième trimestre 2024

		Niveau	Glissement trimestriel (en %)	Glissement annuel (en %)
La Réunion	Effectifs salariés	197 578	- 0,2	- 0,3
	Masse salariale (en millions €)	1 437,7	+ 0,2	+ 2,0
	Salaire moyen par tête (en € par mois)	2 423	+ 0,5	+ 2,1
France entière hors Mayotte (hors agriculture)	Effectifs salariés (en millions)	20,2	- 0,3	- 0,1
	Masse salariale (en Md€)	183,0	+ 0,5	+ 3,0
	Salaire moyen par tête (en € par mois)	3 013	+ 0,8	+ 2,9

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

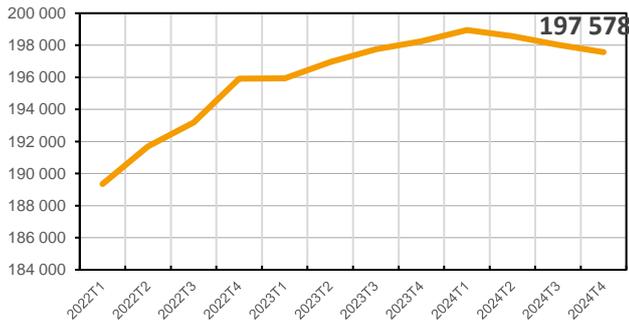


La baisse des effectifs salariés se poursuit au dernier trimestre 2024

Les effectifs salariés de La Réunion sont en baisse depuis le deuxième trimestre 2024 : - 0,2 % (près de 460 postes en moins) après - 0,3 % au troisième trimestre et après - 0,2 % au deuxième trimestre. Ils s'établissent désormais à 197 578 postes. Les effectifs sont par ailleurs 0,3 % inférieurs à leur niveau du dernier trimestre 2023, soit 670 postes en moins.

GRAPHIQUE 1

évolution des effectifs salariés depuis 2022



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Au niveau national, les effectifs salariés reculent de 0,3 % après une légère hausse de 0,1 % au troisième trimestre. L'ensemble des régions métropolitaines enregistrent notamment une baisse des effectifs salariés.

Les effectifs salariés de l'ensemble outre-mer¹ se stabilisent au quatrième trimestre 2024

Les effectifs salariés de la Guadeloupe (88 408 postes) poursuivent leur hausse au dernier trimestre : + 0,1 % après + 0,3 % au trimestre précédent. La hausse est portée par le transport et l'intérim. Les effectifs de la construction continuent de diminuer, et ce depuis le premier trimestre 2024.

La Martinique connaît une baisse de ses effectifs (89 326 postes) depuis le premier trimestre 2024. Ils reculent notamment de 0,1 % au dernier trimestre. Le commerce et la construction y connaissent les baisses les plus marquées ce trimestre.

Les effectifs salariés de la Guyane (42 547 postes) repartent à la hausse après la stabilité du troisième trimestre (+ 1,2 %). Cette progression est essentiellement portée par la construction et les services non marchands.

A La Réunion, seule la zone d'emploi nord affiche une hausse de ses effectifs salariés

Les effectifs salariés du Nord (65 596 postes) progressent de 0,1 % après la baisse de 0,2 % au trimestre précédent. La hausse trimestrielle est essentiellement portée par les autres services (hors commerce, hôtel-café-restaurant et intérim).

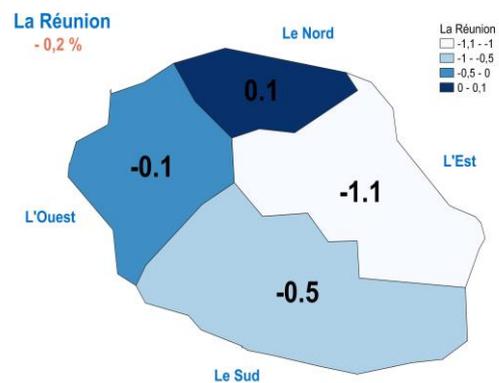
Les autres zones d'emploi sont toutes en baisse. La zone d'emploi est (17 785 postes) poursuit sa baisse du troisième trimestre : - 1,1 % après - 0,9 % au trimestre précédent. L'agriculture y connaît la baisse la plus marquée ce trimestre (- 12,1 %). Les effectifs de la construction y poursuivent leur baisse, entamée depuis au moins deux trimestres.

Les effectifs salariés du Sud (56 802 postes) continuent de reculer au dernier trimestre 2024 (- 0,5 %) après la baisse au même rythme au trimestre précédent. L'intérim y connaît la baisse la plus marquée (- 10,5 %). Les effectifs dans les autres services et la construction y sont également en baisse.

La zone Ouest (57 395 postes) affiche une baisse de 0,1 % de ses effectifs après la stabilité du troisième trimestre. L'intérim y connaît également la baisse la plus marquée (- 9,6 %). La hausse de 1,0 % dans le commerce atténue la baisse trimestrielle dans cette zone.

CARTE 1

glissement trimestriel (GT) des effectifs salariés par zone d'emploi



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Le salaire moyen par tête (SMPT) poursuit sa hausse au quatrième trimestre

La masse salariale régionale (1 438 millions d'euros), soumise à cotisations sociales, progresse au même rythme depuis le deuxième trimestre 2024 (+ 0,2 %). Cette hausse reste toutefois inférieure à la moyenne nationale (+ 0,5 % au dernier trimestre 2024).

Dans un contexte de revalorisation du Smic de 2,0 % au 1^{er} novembre 2024, le SMPT de La Réunion continue de progresser : + 0,5 % au quatrième trimestre, après + 0,3 % au trimestre précédent et après + 0,2 % au deuxième trimestre. La hausse est toutefois inférieure à la moyenne nationale (+ 0,8 %). Le SMPT régional s'établit désormais à 2 423 euros, contre 3 013 euros au niveau national.

Le SMPT dans la construction (2 341 euros) poursuit sa hausse du troisième trimestre (+ 1,5 % après + 0,9 % au trimestre précédent). Celui de l'intérim (2 413 euros) suit la même tendance avec une progression de 2,1 % au dernier trimestre 2024 après + 2,2 % au trimestre précédent. A l'exception du secteur de l'information et communication (3 467 euros), les SMPT progressent globalement dans le tertiaire hors intérim. Le SMPT dans les activités financières et d'assurance (3 537 euros) repart notamment à la hausse au dernier trimestre : + 1,5 % après - 0,8 % au troisième trimestre. Celui dans l'hébergement et restauration (1 899 euros) s'accélère au quatrième trimestre (+ 2,1 %) après la stabilité du trimestre précédent.

¹ La Réunion y compris.



A La Réunion, l'intérim et la construction ont connu des baisses tout au long de l'année 2024

Comme au national, les effectifs intérimaires baissent fortement ce trimestre. Après sept trimestres consécutifs de baisse, ils reculent de 6,0 % au dernier trimestre 2024 (soit 260 postes en moins) après - 1,2 % au trimestre précédent, et après - 6,2 % au deuxième trimestre. Les effectifs du secteur sont par ailleurs 15,1 % inférieurs à leur niveau du dernier trimestre 2023 (contre 6,0 % au national). La masse salariale du secteur (30,2 millions d'euros) connaît une baisse pour le sixième trimestre consécutif, mais à un rythme moins soutenu. Elle recule de 0,7 % après - 3,4 % au trimestre précédent et après - 6,2 % au deuxième trimestre. Sur un an, la masse salariale du secteur connaît notamment une baisse de 12,5 %.

La construction connaît une baisse de ses effectifs pour le sixième trimestre consécutif. Les effectifs du secteur baissent de 1,2 % au dernier trimestre 2024 (soit 220 postes en moins) après - 2,3 % au troisième trimestre, et après - 2,7 % au trimestre précédent. Ils sont par ailleurs 6,3 % inférieurs à leur niveau du dernier trimestre 2023. La baisse trimestrielle du secteur reste portée essentiellement par les travaux de construction spécialisés qui baissent notamment de 1,6 % sur le trimestre. Au niveau national, les effectifs de la construction sont en baisse pour le huitième trimestre consécutif, el lien avec les difficultés du secteur de l'immobilier.

A La Réunion, les entreprises de la construction ont versé 124,2 millions d'euros à leurs salariés au quatrième trimestre. La masse salariale du secteur est en baisse depuis le deuxième trimestre 2024 : - 0,6 % après - 1,5 % au trimestre précédent et après - 2,4 % au deuxième trimestre.

Les effectifs dans les services aux ménages reculent de 1,7 % (200 postes en moins) après la stabilité du troisième trimestre, consécutive aux hausses des trimestres précédents. La baisse du dernier trimestre est principalement liée aux activités des organisations associatives qui perdent 180 postes (soit une baisse de 3,8 % sur le trimestre). La masse salariale du secteur (62,8 millions d'euros) recule de 0,3 % sur le trimestre.

Les activités immobilières connaissent également une baisse marquée de leurs effectifs ce trimestre. Ils reculent de 3,0 % (80 postes en moins) après la légère hausse de 0,4 % au troisième trimestre. Les effectifs du secteur sont par ailleurs 2,3 % inférieurs à leur niveau du dernier trimestre 2023. Les entreprises du secteur ont versé 23,5 millions d'euros à leurs salariés au dernier trimestre 2024, également en baisse sur le trimestre : - 0,6 % après + 0,6 % au troisième trimestre.

TABLEAU 2

niveau et évolution des effectifs salariés par secteur d'activité (NACE 17)

Secteurs (NACE 17)		Niveau	Structure (en %)	GT (en %)	GA (en %)
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	3 736	1,9	- 1,4	- 2,5
C1-DE	Industrie	20 749	10,5	- 0,3	- 1,5
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac (industrie agroalimentaire)	8 280	4,2	- 0,8	- 1,2
C2	Cokéfaction et raffinage	0	0,0	+ 0,0	+ 0,0
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	661	0,3	- 0,2	- 8,3
C4	Fabrication de matériels de transport	111	0,1	+ 0,8	+ 4,6
C5	Fabrication d'autres produits industriels	7 202	3,6	- 0,1	- 2,9
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	4 495	2,3	+ 0,2	+ 1,1
FZ	Construction	17 622	8,9	- 1,2	- 6,3
GZ-RU	Tertiaire hors-intérim	151 412	76,6	+ 0,1	+ 1,1
GZ	Commerce	37 012	18,7	+ 0,4	+ 0,4
HZ	Transports et entreposage	13 541	6,9	+ 0,0	- 1,8
IZ	Hébergement et restauration	13 748	7,0	- 0,0	+ 3,0
JZ	Information et communication	4 023	2,0	+ 1,3	- 1,0
KZ	Activités financières et d'assurance	7 010	3,5	+ 0,4	+ 0,8
LZ	Activités immobilières	2 594	1,3	- 3,0	- 2,3
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (services aux entreprises)	27 190	13,8	+ 0,3	+ 0,4
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (services non marchands)	35 220	17,8	+ 0,3	+ 4,1
RU	Autres activités de services (services aux ménages)	11 074	5,6	- 1,7	- 0,9
Intérim	Intérim	4 059	2,1	- 6,0	- 15,1
	TOTAL	197 578	100	- 0,2	- 0,3

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



Certains secteurs connaissent des hausses

Les effectifs salariés du commerce repartent désormais à la hausse après la baisse du troisième trimestre. Ils progressent notamment de 0,4 % (155 postes supplémentaires) après un recul de 0,2 % au trimestre précédent, et après la stabilité du deuxième trimestre. La reprise à la hausse se retrouve essentiellement dans le commerce de détail (à l'exception des automobiles et des motocycles). La masse salariale du secteur (254,3 millions d'euros) connaît également la même tendance de reprise : + 0,1 % au quatrième trimestre après - 0,3 % au troisième trimestre.

Les services aux entreprises connaissent également une reprise à la hausse de leurs effectifs salariés. Ils progressent de 0,3 % (90 postes supplémentaires) après la baisse de 0,3 % du troisième trimestre. Les activités administratives sont particulièrement dynamiques ce trimestre, mais parallèlement les activités d'enquêtes-sécurité et les services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager connaissent des baisses marquées. Les entreprises du secteur ont versé 195,5 millions d'euros à leurs salariés au dernier trimestre 2024, en hausse de 0,4 % sur le trimestre après + 0,1 % au troisième trimestre.

Malgré un ralentissement, les effectifs dans les services non marchands poursuivent leur hausse : + 0,3 % (100 postes supplémentaires) après + 0,9 % au troisième trimestre et après + 1,1 % au trimestre précédent. Si la hausse est essentiellement portée par l'action sociale, les activités pour la santé humaine connaissent cependant une baisse de leurs effectifs (- 1,8 % soit 160 postes en moins) après la hausse du troisième trimestre. La masse salariale du secteur (247,5 millions d'euros) connaît également la même tendance de ralentissement sur le dernier trimestre 2024.

TABLEAU 3

niveau et évolution de la masse salariale par secteur d'activité (NACE 17)

Secteurs (NACE 17)		Niveau (en millions d'euros)	Structure (en %)	GT (en %)	GA (en %)
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	21,6	1,5	- 0,9	- 0,3
C1-DE	Industrie	171,0	11,9	+ 0,2	+ 1,4
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac (industrie agroalimentaire)	59,6	4,1	- 0,0	+ 2,0
C2	Cokéfaction et raffinage	0,0	0,0	+ 0,0	+ 0,0
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	5,1	0,4	+ 3,0	- 5,4
C4	Fabrication de matériels de transport	0,8	0,1	+ 3,2	- 0,7
C5	Fabrication d'autres produits industriels	56,5	3,9	- 0,4	- 0,7
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	49,0	3,4	+ 0,8	+ 3,8
FZ	Construction	124,2	8,6	- 0,6	- 3,1
GZ-RU	Tertiaire hors-intérim	1 090,8	75,9	+ 0,3	+ 3,2
GZ	Commerce	254,3	17,7	+ 0,1	+ 1,6
HZ	Transports et entreposage	112,9	7,9	- 0,3	+ 0,6
IZ	Hébergement et restauration	78,3	5,4	+ 1,9	+ 5,1
JZ	Information et communication	41,7	2,9	- 1,1	+ 0,6
KZ	Activités financières et d'assurance	74,2	5,2	+ 1,7	+ 3,9
LZ	Activités immobilières	23,5	1,6	- 0,6	+ 1,3
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (services aux entreprises)	195,5	13,6	+ 0,4	+ 3,3
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (services non marchands)	247,5	17,2	+ 0,5	+ 5,9
RU	Autres activités de services (services aux ménages)	62,8	4,4	- 0,3	+ 3,5
Intérim	Intérim	30,2	2,1	- 0,7	- 12,5
TOTAL		1 437,7	100	+ 0,2	+ 2,0

Source : Urssaf



Le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) repart à la baisse au dernier trimestre 2024

56 880 embauches sont déclarées au dernier trimestre 2024. Elles repartent à la baisse après la hausse du troisième trimestre : - 0,9 % (515 embauches en moins) après + 3,6 % au trimestre précédent, et après - 0,8 % au deuxième trimestre. Les services aux ménages connaissent notamment la baisse la plus marquée ce trimestre : - 15,4 % (soit 1 030 DPAE en moins). Les embauches dans l'information et communication ainsi que l'industrie agroalimentaire sont également en forte baisse ce trimestre, respectivement de 11,8 % (205 embauches en moins) et 13,0 % (200 DPAE en moins). En revanche, le transport, les services aux entreprises et les services non marchands affichent de fortes hausses.

Malgré un ralentissement, le nombre de DPAE dans les contrats de moins d'un mois progresse de 1,1 % (370 embauches supplémentaires) après + 2,4 % au troisième trimestre et après + 3,0 % au trimestre précédent. Si les services aux ménages baissent de 15,3 % (750 DPAE en moins), les DPAE dans les services non marchands et services aux entreprises progressent, respectivement de 10,3 % (620 embauches supplémentaires), et 4,8 % (600 DPAE en plus).

Les embauches en CDD de plus d'un mois reculent de 3,4 % (485 DPAE en moins) après la légère hausse de 0,2 % au troisième trimestre (et après la baisse de 2,7 % au trimestre précédent). La baisse trimestrielle est portée par celles dans les services aux ménages (- 17,2 %, soit 250 embauches en moins) et dans les services non marchands (- 7,6 %, soit 180 DPAE en moins). Les embauches dans les services aux entreprises s'accroissent sur la période : + 6,8 % (120 embauches supplémentaires) après + 0,9 % au troisième trimestre.

Les embauches en CDI repartent également à la baisse après la hausse du trimestre précédent : - 3,9 % (400 embauches en moins) après la hausse de 12,7 % au troisième trimestre et après - 9,7 % au deuxième trimestre. Les embauches dans l'industrie agroalimentaire et les services aux entreprises sont particulièrement en baisse ce trimestre, respectivement de 40,4 % (210 embauches en moins) et de 13,1 % (270 DPAE en moins). En revanche, le nombre de DPAE dans le transport a plus que doublé au dernier trimestre (370 embauches supplémentaires).

TABLEAU 4

niveau et évolution des déclarations préalables à l'embauche (hors-intérim) par secteur d'activité (NACE 17)

Secteurs (NACE 17)		Niveau	Structure (en %)	GT (en %)	GT CDD de moins d'un mois (en %)	GT CDD de plus d'un mois (en %)	GT CDI (en %)	GA (en %)
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	871	1,5	+ 23,7	+ 50,4	+ 21,8	- 34,0	- 9,7
C1-DE	Industrie	2 301	4,0	- 15,6	+ 6,9	- 9,2	- 32,9	- 15,0
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac (industrie agroalimentaire)	1 325	2,3	- 13,0	+ 6,0	+ 0,0	- 40,4	- 16,8
C2	Cokéfaction et raffinage	0	0,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	57	0,1	- 23,7	+ 33,5	- 42,5	- 10,5	- 4,4
C4	Fabrication de matériels de transport	7	0,0	- 45,9	- 100,0	- 16,3	- 66,5	- 11,9
C5	Fabrication d'autres produits industriels	712	1,3	- 10,1	+ 8,4	- 5,5	- 24,6	- 12,6
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	200	0,4	- 37,9	+ 0,4	- 47,2	- 28,3	- 14,4
FZ	Construction	2 509	4,4	- 3,8	- 7,3	- 6,0	- 2,2	- 13,2
GZ-RU	Tertiaire hors-intérim	51 199	90,0	- 0,3	+ 0,7	- 3,4	+ 0,1	+ 2,1
GZ	Commerce	6 566	11,5	- 2,3	- 7,7	+ 1,3	- 2,1	+ 0,1
HZ	Transports et entreposage	2 444	4,3	+ 25,5	+ 17,4	- 2,4	+ 114,4	+ 19,9
IZ	Hébergement et restauration	7 386	13,0	- 0,3	- 1,7	- 1,2	+ 3,6	- 3,7
JZ	Information et communication	1 531	2,7	- 11,8	- 10,6	- 18,0	- 18,8	+ 20,2
KZ	Activités financières et d'assurance	567	1,0	- 7,5	+ 3,5	- 14,0	- 8,1	- 1,9
LZ	Activités immobilières	208	0,4	- 24,6	- 5,7	- 30,5	- 24,3	+ 1,4
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (services aux entreprises)	16 663	29,3	+ 2,8	+ 4,8	+ 6,8	- 13,1	+ 6,2
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (services non marchands)	10 164	17,9	+ 4,3	+ 10,3	- 7,6	- 1,1	+ 4,1
RU	Autres activités de services (services aux ménages)	5 670	10,0	- 15,4	- 15,3	- 17,2	- 9,8	- 11,0
TOTAL		56 880	100	- 0,9	+ 1,1	- 3,4	- 3,9	+ 0,3

Source : Urssaf



Le taux d'impayés² (en fin de mois) des entreprises de 10 salariés ou plus diminue

A fin décembre 2024, le taux d'impayés en fin du mois s'établit à 2,18 %, contre 0,88 % en Métropole. Il s'améliore au dernier trimestre après la légère hausse du troisième trimestre (- 0,66 point après + 0,04 point au trimestre précédent). Le taux au niveau Métropole suit la même tendance de progression : - 0,19 point après + 0,10 point au troisième trimestre.

Le taux d'impayés à échéance + 30 jours (qui s'établit à 2,00 %) baisse de 1,24 point, après la hausse de 0,25 point à la fin du troisième trimestre. Ce taux est stable en Métropole.

Celui à échéance + 90 jours (qui s'établit à 1,53 %) continue de baisser : - 0,35 point après - 0,20 point. Ce taux est également stable en Métropole.

TABLEAU 5

niveau et évolution du taux d'impayés des entreprises de 10 salariés ou plus

	Niveau	Glissement trimestriel (en %)	Glissement annuel (en %)
Taux d'impayés en fin de mois	2,18%	- 0,66	- 0,40
Taux d'impayés à échéance + 30 jours	2,00%	- 1,24	- 0,64
Taux d'impayés à échéance + 90 jours	1,53%	- 0,35	- 0,55

Source : Urssaf

Le nombre de procédures collectives repart à la hausse au quatrième trimestre

Au dernier trimestre 2024, le nombre de procédures collectives de l'ensemble du secteur privé repart à la hausse après la baisse du troisième trimestre. Le nombre de redressements judiciaires (RJ, 147 procédures au quatrième trimestre) progresse de 20,5 % après la baisse de 20,8 % au trimestre précédent, et après la hausse de près de moitié au deuxième trimestre. Le nombre de RJ reste supérieur à son niveau de 2023 : + 24,6 % par rapport au dernier trimestre 2023, contre + 10,8 % au national.

Le nombre de liquidations judiciaires (LJ, 227 procédures) progresse à peu près au même rythme que le trimestre précédent : + 7,6 % au dernier trimestre après + 7,1 % et après + 28,8 % au deuxième trimestre. Sur un an, le nombre de LJ est en hausse de 15,2 % contre + 10,0 % au niveau national.

Les procédures de sauvegarde, aux volumétries plus faibles (9 procédures au dernier trimestre 2024), est stable après la baisse de 25,0 % au troisième trimestre et après avoir doublé au deuxième trimestre. Leur nombre est 10,0 % inférieur à celui du quatrième trimestre 2023, contre - 13,2 % au national.

TABLEAU 6

niveau et évolution du nombre de procédures collectives

	Niveau	Glissement trimestriel (en %)	Glissement annuel (en %)
Redressements judiciaires	147	+ 20,5	+ 24,6
Liquidations judiciaires	227	+ 7,6	+ 15,2
Sauvegardes	9	+ 0,0	- 10,0

Source : Urssaf

² Le taux d'impayés mesure la part des cotisations déclarées dans le mois restant impayé. Il est observé en fin de mois, 30 jours et 90 jours après l'échéance de paiement.



Sources et méthodologie

Le champ

La présente publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC), et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

La base Séquoia est alimentée par des extractions mensuelles. Celle qui a lieu deux mois après la fin d'un trimestre comprend la quasi-totalité des déclarations (99,9 % des effectifs). Les déclarations arrivant postérieurement à ces 2 mois sont estimées dans un premier temps par l'Urssaf à partir des informations des périodes précédentes. Cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble de la chronique des déclarations. **Les données présentées ici sont donc provisoires pour le dernier trimestre et comprennent de légères révisions sur l'historique, essentiellement sur le trimestre précédent.** En outre, des retraitements sont opérés afin de fiabiliser les données et assurer la cohérence des séries.

Au niveau national, la chaîne de production Urssaf qui alimente la publication nationale est mobilisée dans le cadre du dispositif de coproduction Urssaf Caisse nationale-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant : l'**Urssaf Caisse Nationale** fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé hors intérimaires (hors agriculture et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la publication nationale ; la **Dares** produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multi-activité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de France Travail, puis de la DSN ; l'**Insee** produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Cette publication régionale couvre l'ensemble des activités concurrentielles (« secteur privé » selon la définition de la DGAFP) affiliés au régime général. Contrairement au national, les entreprises du secteur agricole sont comprises dans le champ dans la mesure où, dans les Drom, les CGSS remplissent les missions de la Mutualité Sociale Agricole. Comme au national, les salariés des particuliers employeurs sont exclus du champ (mais rentrent dans celui de l'Insee).

Définitions et précisions

L'**effectif salarié, hors intérimaires**, est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par le réseau des Urssaf et la Caisse nationale.

L'**effectif des intérimaires**, fourni par la Dares, est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre.

La **masse salariale** (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarés au titre de la période d'emploi étudiée.

Le **salairé moyen par tête (SMPT)** est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

Les **CDD de plus d'un mois** correspondent aux CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours.

Les **taux d'impayés** présentés ici sont calculés sur le champ des entreprises de 10 salariés ou plus (pour permettre de disposer d'une série mensuelle sur très longue période) comme le rapport entre les cotisations restant à recouvrer (cotisations dues - cotisations effectivement recouvrées par les Urssaf) et le montant des cotisations dues. Il est calculé hors taxations d'office (montants retenus par l'Urssaf en cas d'absence de déclaration). Le taux d'impayés « fin de mois » est calculé comme le rapport entre le montant des cotisations restant à recouvrer exigibles au mois M, vue à la fin du mois M et le montant des cotisations dues exigibles au mois M, vues également à la fin du mois M. Cet indicateur, disponible très tôt, permet d'obtenir une information précoce sur le recouvrement. Les taux d'impayés « à échéance + 30 jours » et « 90 jours » sont calculés de manière analogue, mais avec des reculs respectifs de 30 et 90 jours après l'échéance. Leurs séries sont donc plus lisses.

Les **procédures collectives** sont dénombrées par entreprise et par trimestre selon la date de remontée de l'information (et non de la date d'effet de la procédure).

Le **glissement trimestriel (GT)** compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Le **glissement annuel (GA)** compare les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.

Retraitements statistiques

Les **séries trimestrielles sont corrigées des variations saisonnières (CVS)** suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les estimations trimestrielles d'emploi (ETE).

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Urssaf Caisse nationale sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique. Cette labellisation a été renouvelée pour une durée de cinq ans en avril 2020 (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020).

Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique « statistiques ». On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.